



FLASH INFO

OCTOBRE 2022

1 - Après-midi Loisirs - Salle de la mairie de Cour/Loire

A compter du **Lundi 7 Novembre 2022**, nous vous proposons de tenter l'expérience d'ouvrir la "*Salle de la mairie*" **chaque premier lundi du mois, de 14h30 à 17 heures.***

Cela permettra aux anciens du village ainsi qu'aux autres courtois (oises) disponibles qui le souhaitent, de venir passer un après-midi de rencontres et d'échanges conviviaux et amicaux autour de jeux de société : cartes, scrabble, trivial poursuite, dames, petits chevaux...

Nous aurons peut-être la possibilité de faire venir ponctuellement des intervenants extérieurs pour échanger autour de thèmes de discussion qui vous intéresseraient !

En fin de séance avant de nous séparer, il pourrait être aussi agréable de boire un café en partageant un gâteau que certains volontaires auront cuisiné !

La commission animation, solidarité

**Si l'expérience ne suscite pas d'intérêt, nous ne la prolongerons pas.*



2 – Extension des consignes de tri

Dans le cadre des obligations réglementaires fixées par la loi de transition énergétique (1^{er} janvier 2023), notre prestataire VAL ECO chargé de collecter les ordures ménagères et les colonnes de tri sélectif de notre commune va mettre en place un **bac supplémentaire de couleur jaune par foyer une semaine sur deux.**

Un flyer VAL ECO vient d'être distribué dans les boîtes aux lettres pour informer chaque administré de la **distribution des bacs jaunes mercredi 2 novembre prochain de 14h à 18h à la salle des Associations.**

3 – Nouvelle secrétaire

Sandrine RODRIGUEZ remplace Marie GARDAN. Elle accueille le public les lundi et vendredi de 10h à 12h.

4 – Célébration du 11 novembre

Contrairement aux deux années passées, la célébration du 11 novembre sera ouverte au public. Tout habitant est invité à se rendre à cette célébration : rendez-vous à 10h place de l'église. Les enfants seront également les bienvenus. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle des Associations.

5 – Eaux usées

Rappel : le domaine public n'est pas un déversoir à eaux sales. Il est impératif de procéder au nettoyage des abords de votre domicile en cas de rejet de matières résiduelles tels que le ciment, le plâtre... Merci de passer les consignes auprès des entreprises qui interviennent chez vous. Ceci pour le bien de tous.